

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pour diffusion immédiate

#### Lettre ouverte au Ministre des Finances

### Oser des mesures fiscales sur les produits nuisibles à la santé

**Montréal, 15 mars 2021** – Monsieur Girard, ministre des Finances, dans près d'un mois, vous devrez présenter des solutions innovantes pour faire face au déficit historique provoqué par la pandémie. Il y a 100 ans, alors que l'occident traversait une crise économique sans précédent, le célèbre économiste, Arthur Pigou, proposa une vision novatrice qui allait inspirer nombreuses juridictions à travers le monde.

Mieux connue aujourd'hui sous le principe du pollueur payeur, cette théorie propose d'instaurer une taxation correctrice sur la consommation de produits générant un coût social important. Au Québec, ce genre de principe prend la forme de taxe spécifique et sont appliqués sur l'alcool, le tabac, l'essence, cannabis, etc.

Tabac, produits de vapotage et boissons sucrées sont des produits qui coûtent cher à l'État. Lorsqu'on calcule l'ensemble des externalités associées à leur consommation (coût des soins, coût des médicaments, pertes associées à l'absentéisme ou l'invalidité), la facture est salée pour l'ensemble des contribuables. À elle seule, l'obésité représente un fardeau économique de près de 3 milliards de dollars par année selon l'Institut national de santé publique. De son côté, loin d'être un bien de consommation comme les autres, le tabac tue 13 000 Québécois chaque année et représente 4 milliards de dollars au trésor québécois.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la taxe sur le tabac constitue la mesure la plus efficace pour réduire le tabagisme. Plus cher est le tabac, plus la consommation tend à diminuer, plus on allège les coûts de soin de santé qui y sont associés. À titre d'exemple, chaque fois que la consommation de tabac diminue de 1 %, l'état québécois économise 114 millions de dollars. Il en va de même pour les boissons sucrées : plusieurs pays et villes américaines ont démontré l'efficacité de la taxation sur la consommation en plus de générer d'importants revenus.

Au Québec, selon la Société canadienne du cancer, une hausse du prix de la cartouche de cigarettes de 5\$ permettrait de recueillir près de 670 millions de dollars sur cinq ans. La Coalition québécoise sur la problématique du poids indique qu'une taxe sur les boissons sucrées de 20 ¢ le Litre permettrait à l'état de générer des revenus de plus de 100 millions de dollars dans la première année.

Taxer les produits nuisibles à la santé est une stratégie doublement gagnante pour le gouvernement et la population. Plusieurs juridictions à travers le monde l'ont déjà adoptée avec succès dans des conjonctures économiques similaires. Selon un sondage de l'Association pour la santé publique du Québec, réalisé par la firme Léger cet automne, 76 % de la population est en accord avec l'instauration ou la hausse de taxe sur les produits nuisibles à la santé tels que le tabac, le vapotage et les boissons sucrées en réinvestissant les sommes en prévention. Chaque dollar investi en prévention permet des économies substantielles. Par exemple, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, les sommes investies en prévention de l'obésité aurait un rendement économique multiplié par six. Monsieur le Ministre, le prochain budget a besoin d'identifier des stratégies efficaces et payantes : des mesures fiscales sur des produits nuisibles à la santé peuvent faire partie de la solution.

**Signataires :**

**Kevin Bilodeau**, directeur, relations gouvernementales - Québec, Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

**François Delorme**, économiste et chargé de cours, département d'économique, Université de Sherbrooke

**Guy Desrosiers**, chef de la direction, Capsana

**Antoine Genest-Grégoire**, économiste

**Jean-Michel Goulet**, économiste

**Diego Mena**, vice-président, initiatives stratégies, mission et engagement, Société canadienne du cancer

**Hugo Morin**, économiste et chargé d'enseignement, École nationale d'administration publique

**Annie Papageorgiou**, directrice générale, Conseil québécois sur le tabac et la santé

**Martin St-Denis**, économiste, MCE Conseils

**Corinne Voyer**, directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids

**À propos de l'Association pour la santé publique du Québec**

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité. L'ASPQ soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention. [www.aspq.org](http://www.aspq.org).

– 30 –

**Pour toute demande d'entrevue, contactez :**

Jean Alexandre

Responsable des communications-ASPQ

Cellulaire : **514-442-7119** - Courriel : [jalexandre@aspq.org](mailto:jalexandre@aspq.org)